

RÈGLEMENT DES COTISATIONS 2025-2026

Tous les élèves doivent acquitter un droit d'inscription.

Le droit d'inscription est une cotisation permettant d'accéder aux ateliers et de bénéficier des cours assurés par des enseignants qualifiés.

MODALITÉS :

Les cotisations sont payables à l'année ou aux trimestres.

Trimestres et dates de paiement :

	Période des cours	Dates de paiement
1 ^{er} trimestre	Du lundi 15 septembre 2025 au 20 décembre 2025	Le jour de inscription
2 ^{ème} trimestre	Du lundi 5 janvier 2026 au Samedi 28 mars 2026	Du lundi 5 janvier 2026 au Vendredi 30 janvier 2026 *
3 ^{ème} trimestre	Du lundi 30 mars 2026 au Samedi 4 juillet 2026	Du mercredi 1 ^{er} avril 2026 au Mercredi 30 avril 2026*

*Au terme de cette période de paiement vous serez en impayé et devrez vous acquitter de votre facture auprès du Trésor public.

Un appel de cotisation vous parviendra vous rappelant le montant dû.

DÉMISSION :

Si vous ne souhaitez pas poursuivre vos activités à l'école d'art, il est indispensable de nous prévenir par écrit ou par téléphone avant chaque trimestre engagé. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aimable collaboration.

(dates des vacances scolaires au verso)

.../...

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

Pour les élèves de l'EACM

TOUSSAINT	Dernier cours : Samedi 18 octobre 2025 au soir Reprise des cours : Lundi 3 novembre 2025 au matin
NOËL	Dernier cours : Samedi 20 décembre 2025 au soir Reprise des cours : Lundi 5 janvier 2026 au matin
HIVER	Dernier cours : Samedi 21 février 2026 au soir Reprise des cours : Lundi 9 mars 2026 au matin
PRINTEMPS	Dernier cours : Samedi 18 avril 2026 au soir Reprise des cours : Lundi 4 mai 2026 au matin
ASCENSION	Dernier cours : Mercredi 13 mai 2026 au soir Reprise des cours : Lundi 18 mai 2026 au matin
ÉTÉ	Dernier cours : Samedi 4 juillet 2026 au soir

**Les cours se déroulant pendant les jours fériés
ne sont pas remplacés.**